

Pour un droit public de l'arbitrage

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Pour un droit public de l'arbitrage / Carine Doganis

A pour autre édition sur un support différent : Arbitrage et droit public vers un droit public de l'arbitrage
Carine Doganis 2022

Auteur(s) : Doganis, Carine (1976-....)

Publication : [Le Kremlin-Bicêtre] : mare & martin, DL 2023

Description matérielle : 1 vol. (341 pages) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Droit public

ISBN : 978-2-84934-718-8

EAN : 9782849347188 br.

Appartient à la collection : Droit public 200X Le Kremlin-Bicêtre mare & martin

Classification décimale Dewey : 347.09

Note sur les bibliographies et les index : Jurisprudence p.297-304.Bibliogr. p. 305-334. Notes bibliogr.
Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié et abrégé de Thèse de doctorat Droit Paris 1 2022

Résumé ou extrait : De l'affaire Tapie à celle des frégates de Taïwan, l'arbitrage n'a pas toujours eu bonne presse. La refondation de l'arbitrage est pourtant possible à partir des fondamentaux du droit public. Généralement considéré comme une « justice privée », l'arbitrage est interdit, par principe, aux personnes morales de droit public. D'ailleurs, la sentence arbitrale n'est pas rendue « au nom du peuple français ». Cependant, l'arbitrage a une incidence sur l'emploi de l'argent public au sens de l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, à laquelle renvoie le préambule de la Constitution de la Vème République. Instituer un droit public de l'arbitrage ne signifie pas s'opposer au droit privé de l'arbitrage, mais instaurer un dialogue des droits dans ce qui est souvent conçu comme un « domaine réservé ». Il s'agit, par là même, de concilier des intérêts publics multiples, parfois conflictuels : du commerce international aux finances publiques, de l'échelle locale aux intérêts nationaux, de la

dimension internationale aux biens publics globaux. Le présent ouvrage met en avant des solutions pratiques pour les parties ayant recours à l'arbitrage, dans le but de résoudre leurs différends. Sans oublier l'intérêt qu'il y aurait pour des tiers à contester une sentence arbitrale. La justice, le législateur, l'exécutif et tout citoyen attentif à la chose publique - du justiciable au contribuable - pourront y trouver matière à réflexion, moyens d'intervention et intérêt à agir.

Sujet - Nom commun : Arbitrage (droit)

Contentieux administratif

Conflits d'intérêts

Droit public et droit privé

Intérêt général